



Aujourd’hui le 2 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 5 518 cas de personnes infectées au Québec, 365 personnes hospitalisées, 96 personnes aux soins intensifs et de 36 décès.

D’entrée de jeu, le premier ministre a rappelé l’importance de respecter les consignes. Il a indiqué qu’il existait toujours des personnes et des entreprises qui contreviennent aux mesures de sécurité publique. Il a envoyé un message aux corps policiers des grandes villes et à la Sûreté du Québec à resserrer le contrôle et d’être moins tolérants afin que les efforts de la majorité ne soient pas anéantis par des récalcitrants. Il a indiqué que les policiers allaient donner plus d’amendes et rappelé que celles-ci varient entre 1 000 \$ à 6 000 \$ par personne. Il a demandé aux maires et mairesses des grandes villes de s’assurer que le message se rende à leurs policiers.

Le premier ministre a invité les Québécois à plus de solidarité et au respect des consignes. Il faut éviter les déplacements non essentiels et demeurer à la maison.

Il s’est fait rassurant quant à la capacité du système de santé, et il a assuré qu’il y avait de l’équipement médical de protection en quantité suffisante pour une semaine.

Il a annoncé que le président du Conseil du trésor et la ministre de la Santé annonceront aujourd’hui une bonification salariale de 287 millions de dollars pour les personnes en contact avec les malades. Quant aux préposés aux bénéficiaires dans les résidences privées, ils bénéficieront d’une bonification de 4 \$ de l’heure.

### **LA FQM REJETTE L’IDÉE DE RÉVISER LES VALEURS FONCIÈRES DE CERTAINES PROPRIÉTÉS EN RAISON DES IMPACTS DE LA COVID-19**

Il y a quelques jours, l’Institut de développement urbain invitait ses membres à déposer des demandes de révision de la valeur de leur résidence en raison des impacts de la COVID-19. Cet avis a été repris et suscité des démarches de plusieurs propriétaires auprès de nos municipalités et MRC membres. La FQM s’oppose à cette démarche et invite ses membres à les refuser, notamment pour des raisons d’équité entre les contribuables. Les municipalités auront besoin de tous leurs revenus dans les mois à venir, ce qui profitera à l’ensemble des contribuables, dont ceux qui auront déposé ces demandes de révision. Par ailleurs, en ce qui concerne les propriétaires de résidences touristiques qui demandent un

changement d'utilisation en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, nous vous conseillons d'attendre le résultat de nos discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant d'accepter toute demande.

## **DISCUSSION ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA FQM ET LES MINISTRES MÉLANIE JOLY ET PABLO RODRIGUEZ**

Le président de la FQM, M Jacques Demers, s'est entretenu par téléphone ce matin avec l'honorable Pablo Rodriguez, Leader du gouvernement à la Chambre des communes et lieutenant pour le Québec, et l'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles. Ce fut l'occasion d'échanger avec ces élus sur des dossiers très importants pour le monde municipal dans le contexte actuel.

Premièrement, M. Demers a fait part de deux préoccupations importantes du monde municipal sur la Prestation canadienne urgence. Les élus-es municipaux et les pompiers volontaires doivent bénéficier de la prestation, en cas de perte de leur emploi régulier ou de leurs revenus en tant que travailleur autonome, de façon à ce qu'ils puissent remplir leur rôle essentiel dans les communautés, spécialement en ce qui a trait à la sécurité des citoyens. Il a par ailleurs fait référence aux deux lettres envoyées à cet effet les 27 et 31 mars au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau. Il a réclamé une réponse rapide du gouvernement du Canada.

Deuxièmement, concernant Internet haut débit, le président de la FQM a indiqué que les lacunes dans la couverture actuelle sont clairement mises en évidence par le contexte. Les besoins de télétravail, de téléconsultation, d'école à la maison et de démarches officielles avec les gouvernements exacerbent la frustration et le sentiment d'isolement dans nos communautés. M. Demers s'est assuré de véhiculer ce message aux deux élus fédéraux en plus de souligner le besoin de concertation avec le gouvernement du Québec dans le déploiement d'Internet haut débit.

Finalement, dans une perspective de relance économique éventuelle, le président a rappelé la nécessité de rendre admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence des ouvrages importants pour nos communautés, tels les bâtiments et les barrages municipaux. Cela permettra de mettre au travail des gens dans nos communautés et ainsi remettre en marche nos économies locales. Encore une fois, il a rappelé la nécessité de travailler en concertation avec le gouvernement du Québec dans l'éventuelle initiative de relance économique.

## **POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué que plus de dix millions de masques sont arrivés au Canada au cours des derniers jours et a mentionné que son gouvernement travaillait à assurer l'approvisionnement en équipement médical. Il a rappelé l'importance de respecter les mesures d'auto-isolement et de distanciation sociale, et il a insisté sur le fait que les gestes de chacun détermineront la façon dont le pays sortira de la crise.

Il a indiqué qu'il tiendra une rencontre des premiers ministres ce soir afin de discuter de la réponse canadienne à la pandémie. Le partage des données et la coordination seront à l'ordre du jour. Il a rappelé les mesures mises en place par le gouvernement pour aider les citoyens à traverser la crise.

### **Subvention salariale**

Rappelons qu'hier après-midi, le ministre Bill Morneau a présenté les modalités de la subvention salariale de 75 %, pour les premiers 58 700 \$ de salaire, et ce, jusqu'à un maximum de 847 \$ par semaine par employé. Ainsi, les petites et grandes entreprises non subventionnées, les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance qui ont vu leur revenu brut fondre de 30 % depuis le début de la crise. La subvention sera versée jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020.

Les organismes publics ne seraient pas admissibles à cette subvention. Parmi les organismes publics figurent les municipalités et les administrations locales, les sociétés d'État, les universités publiques, les collèges, les écoles et les hôpitaux.

La baisse de revenus de 30 % ou plus sera déterminée en comparant les revenus à ceux du même mois l'an passé, à partir de mars, avril ou mai. Une demande devra être faite chaque mois.

### **NOUVELLES MESURES TEMPORAIRES EN MATIÈRE DE SERVICES DE JUSTICE**

La ministre de la Justice et procureure générale du Québec a annoncé hier la mise en place de nouvelles mesures temporaires en matière de justice, et ce, pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19.

Ainsi, le paiement des frais judiciaires pourra être reporté si, dans une matière jugée urgente par le tribunal, la partie qui dépose un acte de procédure n'est pas en mesure d'utiliser les moyens technologiques mis en place par le ministère de la Justice pour payer les sommes exigées.

De plus, les compétences territoriales des juges de paix fonctionnaires et des officiers de justice visés par la *Loi sur les tribunaux judiciaires* et exerçant auprès de la Cour supérieure et de la Cour du Québec ainsi que celles du personnel de ces cours seront étendues à l'ensemble des districts judiciaires du Québec.

Il a également été prévu que les actes de procédure pourront être déposés dans un district autre, s'il est impossible de le faire dans celui où il devait l'être. Notez que le dépôt sera alors réputé avoir été fait dans la localité où il aurait dû être déposé. De plus, s'il était impossible d'instruire une affaire dans un district judiciaire, l'instruction peut être transférée d'office ou à la demande d'une partie dans tout autre district. À la fin de l'état d'urgence sanitaire, toute procédure ou affaire introduite dans un district autre que celui où elle aurait dû l'être sera transférée dans ce district.

### **SERVICES ESSENTIELS DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION**

Les municipalités se retrouvent au centre de plusieurs enjeux liés à la gestion de leurs employés, de leur population, de leurs partenaires économiques, et de leurs infrastructures. Le secteur de l'aviation civile est omniprésent dans plusieurs municipalités et la pandémie de la COVID-19 entraîne des impacts importants sur ce secteur. Vous pouvez consulter les informations pertinentes transmises par Transport Canada au sujet des travailleurs essentiels du secteur de l'aviation [ICI](#).

Rappelons que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a demandé que les Canadiens évitent tout voyage non essentiel à l'extérieur du pays et que tous les voyageurs (qu'ils soient Canadiens ou non) s'isolent pendant 14 jours à leur arrivée au Canada, à moins qu'ils ne soient des travailleurs essentiels à la circulation des marchandises et des personnes.